



PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

COSTUS OLIFFAC

Fournisseur PCW

Référence : COSTUS OLIFFAC

1 - DONNEES TECHNIQUES

Description : Base parfumante
Composition : Mélange de substances odorantes
Anti-oxydant(s) : BHT 0.001%

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect : Liquide
Odeur : Conforme à la description commerciale
Couleur : Jaune à orange
Densité à 20/4°C : [1.111 ; 1.121]
Indice de réfraction n (20/D) : [1.113 ; 1.123]
Point éclair en °C (coupelle fermée) : >100

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

COV Suisse - Annexe 1 : Voir certificat
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
IFRA : Voir certificat - Matière première non réglementée en elle même, mais comporte des substances de sources naturelles faisant parties des Standards IFRA (49th Am.).
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat
Taux d'utilisation max. (p/p) (Reg. 1223/2009/CE) : -
Taux d'utilisation max. autres : -

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier : 3302 90 90 00
Tunnel codes ADR : E
Durée de conservation : 12 mois, gardé selon les conditions de stockage.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (20°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

COSTUS OLIFFAC

Transport :

Transport par route ADR/RID : NR Non réglementé pour le transport

Transport Maritime IMDG : NR Non réglementé pour le transport

Polluant Marin :

Transport Aerien IATA : NR Non réglementé pour le transport

LEGISLATION :

AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé

EINECS (EU) : Listé

PICCS (Philippines) : Listé

IECSC (China) : Listé

NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Listé

Swiss Giftliste 1 : Listé

C.A.S : -

Étiquetage :



SS1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.